



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Sur la situation dramatique des pharmacies

Question écrite n° 18376

Texte de la question

M. Julien Odoul attire l'attention de Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur les nombreuses difficultés rencontrées par les pharmacies. En effet, depuis plusieurs mois, les pharmacies subissent une pénurie de médicaments sur laquelle M. le député avait déjà interpellé Mme la ministre en date du 28 novembre 2023. Pour rappel, selon le rapport de France Assos santé, en 2023, 37 % des Français ont déjà été confrontés à une pénurie de médicaments en pharmacie, notant une augmentation de 8 % par rapport à 2022. À ce jour, la pénurie de médicaments est toujours d'actualité et concerne tous les anticancéreux, les antibiotiques, les médicaments pour les maladies cardiovasculaires et même des produits simples comme du collyre. À titre d'exemple, en avril 2024 dans le département de l'Yonne, les officines déploraient une pénurie de médicaments contre la tuberculose malgré une épidémie dans une école de la commune de Cézy. Depuis, aucune solution n'a été proposée aux pharmacies, qui se voient contraintes d'importer des médicaments en provenance de la Chine ou de l'Inde, où les entreprises pharmaceutiques ont délocalisé en raison des coûts de production moins élevés. Une autre problématique vient aggraver la situation des pharmacies : il s'agit de la libéralisation de la distribution de médicaments par les plateformes en ligne, qui risque d'entraîner la fermeture de nombreuses officines. Cette initiative annoncée lors du discours de politique générale du Premier ministre en janvier 2024 inquiète à juste titre les pharmaciens, qui soutiennent que, dans la mesure où l'ensemble des patients ont facilement accès à leur pharmacie, la libéralisation de la vente en ligne apparaît inopportune, en plus de menacer la présence, pourtant indispensable, des officines sur le territoire national. Cette implantation s'avère autant indispensable pour les Français que pour les pharmaciens qui alertent sur les conséquences de la fermeture d'officines en terme de rupture entre les métiers de la santé et les patients. Selon le président de l'Union des syndicats de pharmaciens d'officine (USPO), on assiste à un véritable « Amazon » de la pharmacie. Rien qu'en janvier 2024, ce sont 36 officines qui ont mis la clé sous la porte. Plus largement, depuis une douzaine d'années, plus de 4 000 pharmacies ont fermé. Dans le département de l'Yonne, entre 2016 et 2021, le nombre de pharmaciens a chuté de 16,8 %. À l'évidence, ces fermetures risquent de se généraliser si la vente de médicaments en ligne est libéralisée, et pénaliseraient en premier lieu les territoires ruraux frappés de plein fouet par la désertification médicale. Les pharmaciens déplorent également le développement de la téléconsultation, que le Gouvernement a annoncé vouloir généraliser. Là aussi, les pharmaciens s'inquiètent du coût de l'installation de celle-ci qui sera à sa charge, en plus du coût de l'abonnement mensuel. Enfin, le regroupement des pharmacies que le Gouvernement incite pourrait avoir des conséquences désastreuses sur la ruralité et les petites communes, qui verraient leur pharmacie de secteur fermer. Si en 2023 le nombre d'officines était au nombre de 73 800 sur l'ensemble du territoire, depuis 2016, ce chiffre ne cesse de baisser, en raison notamment du regroupement des pharmacies selon l'Ordre national des pharmaciens. En bref, la situation des pharmacies est préoccupante et ne fait que s'aggraver dans l'indifférence du Gouvernement. À ce titre, il lui demande de ne pas laisser mourir les pharmaciens, piliers indispensables pour garantir un accès aux soins pour les Français, et souhaite connaître les mesures qu'elle compte prendre à cette fin.

Données clés

Auteur : [M. Julien Odoul](#)

Circonscription : Yonne (3^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18376

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Travail, santé et solidarités](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [4 juin 2024](#), page 4419

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)